

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 19597 Numéro SIREN : 478 076 730 Nom ou dénomination : 3 FRERES PRODUCTIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2019 sous le numéro de dépôt 24170



20190241702017

DATE DEPOT : 11/04/2019

N° DE DEPOT : 24170

N° GESTION : 2006B19597

N° SIREN : 478076730

DENOMINATION : 3 FRERES PRODUCTIONS

ADRESSE : 36 boulevard de la Bastille 75012 PARIS

MILLESIME : 2017

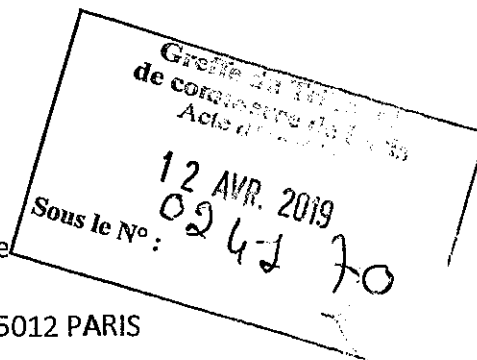
3 FRERES PRODUCTIONS

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 €

Siège social : 36 boulevard de la Bastille 75012 PARIS

R.C.S. PARIS 478 076 730



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-huit,

Le 18 juin,

À 10 heures

Les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre remise en mains propres.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

. Emmanuel FRANCOIS

A concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts sociales, numérotées de 511 à 1000,

. Marius FRANCOIS-KERNER

A concurrence de vingt (20) parts sociales, numérotées de 491 à 510,

. David ANDRE

A concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts sociales, numérotées de 1 à 490,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1.000 parts.

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est présidée par M. Emmanuel FRANCOIS, gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- La feuille de présence,

TEK
DA

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2017 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions,
- Confirmation de la rémunération de la gérance.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport lesquels font apparaître une perte de 41.094 €.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 41.094 € de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur :	270.569 €
Résultat déficitaire de l'exercice :	-41.094 €

REF
tF
DA

Formant un bénéfice distribuable de : 229 475 €

Affectation :

- A titre de dividende aux associés pour : 126 530 €

Soit 126,53 € (cent vingt-six euros et cinq-trois centimes d'euros) pour chacune des 1 000 parts composant le capital social de la Société.

Ce dividende sera mis en paiement comme suit :

(i) au plus tard dans 15 jours calendaires suivants la date de la présente assemblée, à hauteur de la somme totale de 82 245 euros ;

(ii) au plus tard le 31 octobre 2018, et de façon dérogatoire à la réglementation applicable, à hauteur de 44 285 euros.

- le solde du report à nouveau devenant : 102 945 €

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial gérant mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée, convention par convention, à l'unanimité, les associés concernés par les conventions ne prenant pas part au vote concernant lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de confirmer la rémunération du gérant d'un montant de 12.000 euros.

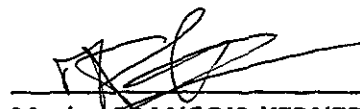
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président de l'assemblée déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



Emmanuel FRANCOIS



Marius FRANCOIS-KERNER

David ANDRE



3 FRERES PRODUCTIONS SARL

Bilan et Resultat

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 28/02/2018

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2017
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2016
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 111 071,21	3 111 071,21				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	403 149,45		403 149,45	35,12	49 717,57	7,71
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 370,41	2 750,62	619,79	0,05	111,37	0,02
Autres immobilisations corporelles	2 876,42	2 876,42				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières					7 161,00	1,11
TOTAL (I)	3 520 467,49	3 116 698,25	403 769,24	35,17	56 989,94	8,84
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	152,40		152,40	0,01	113,10	0,02
Clients et comptes rattachés	228 702,95		228 702,95	19,92	225 982,84	35,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	34 738,00		34 738,00	3,03	131 717,00	20,43
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 442,47		1 442,47	0,13	20 210,42	3,13
. Autres	20 395,25		20 395,25	1,78	88 842,55	13,78
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	458 121,26		458 121,26	39,90	116 190,30	18,02
Charges constatées d'avance	759,59		759,59	0,07	4 808,00	0,75
TOTAL (II)	744 311,92		744 311,92	64,83	587 864,21	91,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 284 779,41	3 116 698,25	1 148 081,16	100,00	644 854,15	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000,00)	20 000,00	1,74	20 000,00	3,10
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	2 000,00	0,17	2 000,00	0,31
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	270 568,91	23,57	129 329,51	20,06
Résultat de l'exercice	-41 094,44	-3,57	141 239,40	21,90
Subventions d'investissement	141 487,00	12,32		
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	392 961,47	34,23	292 568,91	45,37
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	81 000,00	7,06	81 000,00	12,56
TOTAL(II)	81 000,00	7,06	81 000,00	12,56
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	568,80	0,05	548,30	0,08
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			240,00	0,04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 047,14	0,53	126 338,33	19,59
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			803,58	0,12
. Organismes sociaux	51 551,25	4,49	104 220,09	16,16
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	50 623,49	4,41	37 930,59	5,88
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			822,00	0,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	329,01	0,03	382,35	0,06
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	565 000,00	49,21		
TOTAL(IV)	674 119,69	58,72	271 285,24	42,07
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 148 081,16	100,00	644 854,15	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	35 176,23		35 176,23	100,00	909 964,32	100,00	-874 788	-96,12	
Chiffres d'Affaires Nets	35 176,23		35 176,23	100,00	909 964,32	100,00	-874 788	-96,12	
Production stockée									
Production immobilisée			383 858,05	N/S	850 320,99	93,45	-466 462	-54,85	
Subventions d'exploitation					2 000,00	0,22	-2 000	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			19,97	0,05	12,90	0,00	7	58,33	
Total des produits d'exploitation (I)			419 054,25	N/S	1 762 298,21	193,67	-1 343 244	-76,21	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			74 652,42	212,22	235 466,55	25,88	-160 814	-68,29	
Impôts, taxes et versements assimilés			6 583,71	18,71	10 388,39	1,14	-3 805	-38,62	
Salaires et traitements			185 085,90	526,17	333 469,38	36,65	-148 384	-44,49	
Charges sociales			102 308,25	290,85	182 427,16	20,05	-80 119	-43,91	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			116,58	0,33	833 196,36	91,56	-833 080	-99,98	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			95 875,70	272,58	157 503,14	17,31	-61 628	-39,12	
Total des charges d'exploitation (II)			464 622,56	N/S	1 752 450,98	192,58	-1 287 828	-73,48	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-45 568,31	-129,53	9 847,23	1,08	-55 415	-562,75	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées					38,49	0,00	-38	-100,00	
Différences négatives de change					304,44	0,03	-304	-100,00	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)					342,93	0,04	-342	-100,00	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					-342,93	-0,03	342	-100,00	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-45 568,31	-129,53	9 504,30	1,04	-55 072	-579,45	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	231,00	0,66	284,10	0,03	-53	-18,65
Produits exceptionnels sur opérations en capital	44,14	0,13	321 730,60	35,36	-321 686	-99,98
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	275,14	0,78	322 014,70	35,39	-321 739	-99,90
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	113,10	0,32	266,00	0,03	-153	-57,51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 426,17	86,50			30 426	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			321 730,60	35,36	-321 730	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	30 539,27	86,82	321 996,60	35,39	-291 457	-90,51
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-30 264,13	-86,03	18,10	0,00	-30 282	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-34 738,00	-98,74	-131 717,00	-14,46	96 979	73,63
Total des Produits (I+III+V+VII)	419 329,39	N/S	2 084 312,91	229,05	-1 664 983	-79,87
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	460 423,83	N/S	1 943 073,51	213,53	-1 482 650	-76,29
RÉSULTAT NET	-41 094,44	-116,81	141 239,40	15,52	-182 333	-129,09
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

3 FRERES PRODUCTIONS SARL

Annexe simplifiée

Annexe simplifiée

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 148 081,16 E.

Le résultat net comptable est une perte de 41 094,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/02/2018 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

I - Règles comptables relatives aux films

1. Coût immobilisé des films

Les immobilisations tant corporelles qu'incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit :

- Pour les films produits, il s'agit du coût direct incluant les frais financiers. Les films sont considérés comme terminés à compter de l'obtention du visa d'exploitation délivré par le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

- Pour les immobilisations corporelles, c'est le prix d'acquisition majoré des frais accessoires.

2. Amortissement des films

Les amortissements d'un film au titre d'un exercice donné peuvent comporter deux éléments :

- Un amortissement égal au montant des recettes nettes provenant de l'exploitation de ce film au cours de l'exercice considéré ;

- Le cas échéant, un amortissement complémentaire, prélevé sur les recettes restant disponibles d'autres films, après que ceux-ci aient été eux-mêmes amortis dans les limites autorisées, et susceptible d'être admis en déduction, dans la mesure où le total des amortissements pratiqués à la clôture de l'exercice n'excède pas le montant obtenu en appliquant au prix de revient du film les coefficients de dépréciation définis par l'instruction fiscale du 2 mai 1997, qui permettent un échelonnement dégressif de l'amortissement sur une période d'un an admise comme durée normale d'exploitation des films.

3. Application aux films de la règle de l'article 39B du CGI.

L'administration a décidé que les entreprises de production cinématographique sont réputées avoir satisfait à l'obligation susvisée lorsque l'une des deux limites ci-après est atteinte à la clôture d'un exercice déterminé :

- La première limite est constituée par le calcul des dotations maximales calculées selon les modalités exposées ci-dessus. En conséquence, même si le cumul des amortissements ainsi calculés était inférieur à la seconde limite définie ci-après, les entreprises qui se seront conformées aux directives rappelées ci-dessus, seront réputées avoir satisfait aux obligations de l'article 39 B du CGI quelle que soit la durée effective d'amortissement de chaque film ;

- La deuxième limite est égale au montant cumulé des annuités linéaires déterminées par référence à une durée normale d'utilisation de 3 ans étant entendu que le point de départ de cette période coïncidera avec la date d'obtention du visa de censure.

4. Subventions d'investissements

Les subventions dont bénéficie l'entreprise en vue de produire des films immobilisés à l'actif de l'entreprise sont considérées comme des subventions d'investissements et sont enregistrées comme telles dans les capitaux propres en contrepartie à l'actif par un compte 441 "Autres créances - subventions à recevoir".

Les subventions acquises définitivement sont enregistrées en produit au compte 777 par le biais du compte 13. Ils font l'objet d'un amortissement exceptionnel du même montant.

Les subventions sont enregistrées en compte de produit à compter du visa d'exploitation et non à l'autorisation définitive du C.N.C. Il n'y a aucun impact fiscal sur le résultat puisque dans tous les cas, un amortissement à 100% est pratiqué sur les subventions.

5. Apports coproducteurs et engagement des contrats

Les apports des coproducteurs sont enregistrés directement en diminution du coût des films. Tous les contrats (subventions d'investissements, diffuseurs, distributeurs,) servant au financement des films sont engagés comptablement à partir du moment où ceux-ci sont signés. Le Chiffre d'affaires n'est constaté qu'à partir du moment où l'œuvre a reçu son prêt à diffuser (film audiovisuel) ou son visa d'exploitation (film cinéma).

6. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes en diminution de l'impôt sur les sociétés (compte 699100). La date de comptabilisation intervient l'année où les premières dépenses éligibles sont enregistrées.

II - Règles comptables relatives aux amortissements corporels

Méthode d'amortissement		
	Nombre d'années	Linéaire et/ou dégressif
Colonne1	Colonne3	Colonne4
Matériel et outillage industriel	4 ans	linéaire
Matériel de transport	3 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans	linéaire

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 520 467 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 160 789	383 858	30 426	3 514 221
Immobilisations corporelles	5 622	625		6 247
Immobilisations financières	7 161		7 161	
TOTAL	3 173 572	384 483	37 587	3 520 467

Amortissements et provisions d'actif = 3 116 698 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 111 071			3 111 071
Immobilisations corporelles	5 510	117		5 627
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 116 582	117		3 116 698

Etat des créances = 286 038 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	286 038	286 038	
TOTAL	286 038	286 038	

Produits à recevoir par postes du bilan = 211 750 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	211 750
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	211 750

Charges constatées d'avance = 760 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 20 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	20,00	20 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	20,00	20 000

Etat des dettes = 674 120 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	569	569		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 047	6 047		
Dettes fiscales & sociales	102 175	102 175		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	329	329		
Produits constatés d'avance	565 000	565 000		
TOTAL	674 120	674 120		

Charges à payer par postes du bilan = 10 301 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 485
Dettes fiscales & sociales	5 816
Autres dettes	
TOTAL	10 301

Produits constatés d'avance = 565 000 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 35 176 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	25 476	72,42 %
Produits des activités annexes	9 700	27,58 %
TOTAL	35 176	100.00 %

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	1	0

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 211 750 E

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir (418100)	211 750
TOTAL	211 750

Charges constatées d'avance = 760 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	760
TOTAL	760

Charges à payer = 10 301 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	4 485
TOTAL	4 485

Dettes fiscales et sociales	Montant
Ch soc/ à payer (438600)	5 726
Aidas (438604)	90
TOTAL	5 816

Produits constatés d'avance = 565 000 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	565 000
TOTAL	565 000

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
b) Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	35 176	909 964	213 578	410 597	522 265
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-75 716	1 164 449	222 338	372 153	710 215
c) Impôt sur les bénéfices	-34 738	-131 717	-52 961	-39 679	-107 371
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-40 978	1 296 166	275 299	411 832	817 586
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-41 094	141 239	51 819	32 936	101 603
f) Montants des bénéfices distribués				70 000	70 000
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-41	1 296	275	412	818
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-41	141	52	33	102
c) Dividende versé à chaque action				70	70
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	185 086	333 469	189 303	153 256	304 847
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	102 308	182 427	101 882	82 446	164 035